

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-04-10-3B

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

Étaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEAUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM),

Étaient absents : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAILLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023, du budget annexe assainissement sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	182 418,78 €
Excédent de fonctionnement année 2023	83 300,40 €
Total excédent de fonctionnement	265 719,18 €
Excédent d'investissement reporté	62 156,22 €
Excédent d'investissement année 2023	313 183,69 €
Total excédent d'investissement	375 339,91 €

- Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	117 245,00 €
-------------------------------------	--------------

- Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Pour 21 – Abstentions 0) :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget annexe assainissement comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement)	65 719,18 €
Affectation au compte 1068 de la section investissement	200 000,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement)	375 339,91 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE




Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat